



Mairie

## CONSEIL MUNICIPAL

----

Compte-rendu sommaire de la séance du 30 mai 2017

### Le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de l'Etat et de la Région une demande de subvention pour le projet Ville-Port sur le volet « Etudes pré-opérationnelles ».
  - et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ces demandes de subvention.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental de l'Hérault des demandes de subvention pour les travaux de rénovation de la voirie prévus sur les trois secteurs suivants :
  - Allée du Moutas,
  - Placette des Flamands Roses,
  - Partie terminale de l'Avenue du Couchant.
  - Et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ces demandes de subvention.
3. D'organiser les modalités du temps de travail à temps partiel et de fixer les quotités de temps partiel à 50, 60, 70 ou 80% de la durée hebdomadaire légale (35h), pour les agents qui souhaiteraient créer une entreprise ou poursuivre leur activité, conformément aux dispositions de la Loi de Déontologie.
4. D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs du personnel.
5. D'approuver la modification de la délibération n° 421 du 28 février 2017 approuvant le recrutement d'agents non titulaires.
6. De prendre acte des éléments du Plan de formation qui a été approuvé le mardi 2 mai 2017 par le Comité technique.
7. D'approuver la convention entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or ayant pour objet les interventions de l'Ecole de musique de La Grande Motte dans les structures des Villes appartenant à la Communauté d'Agglomération.
  - d'approuver la poursuite par les services municipaux du travail de développement du rayonnement de l'Ecole de musique sur le territoire de l'Agglomération.

8. D'attribuer aux Associations, les subventions suivantes :

<b>SPORT</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
ASLGM Football	0	<b>2 500</b>
Club taurin Lou Grégau	2 250	<b>2 000</b>
La Palanquée	1 800	<b>1 000</b>
Pyramid Football club	0	<b>2 000</b>
Yacht Club	15 000	<b>10 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 050 €</b>	<b>17 500 €</b>

9. D'attribuer une subvention d'un montant de 65.000 € au Centre d'Entraînement Méditerranée de La Grande Motte.

10. De constater la désaffectation d'une portion de terrain jouxtant le bâtiment de l'ancien Casino de Jeux d'une superficie de 1008 m<sup>2</sup>.

- De prononcer le déclassement de cette dépendance domaniale ci-dessus désignée.
- D'habiliter Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

11. D'approuver le principe de la vente à la S.A.S Casino de La Grande Motte de l'emprise de terrain appartenant à la commune, jouxtant le bâtiment de l'ancien Casino de Jeux, pour une surface de 1008 m<sup>2</sup> au prix de 630.000 €.

Ladite bande fera l'objet d'un mesurage précis suivant l'intervention d'un géomètre-expert avant la signature des actes définitifs au frais exclusif de l'acquéreur. Si la superficie définitive s'avérait supérieure à 1008 m<sup>2</sup> le prix serait alors augmenté de 600 € par m<sup>2</sup> supplémentaire.

- D'autoriser Monsieur le Maire à exécuter la présente décision, et à signer la vente par acte authentique.

12. D'approuver le principe de la vente du terrain d'une superficie de 2931 m<sup>2</sup> situé dans le quartier du Ponant, secteur Saint Louis.

- De retenir le principe d'une mise en concurrence.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet avant proposition finale au Conseil Municipal.

13. d'approuver, au vu des éléments de l'enquête publique, des avis favorables du commissaire enquêteur et de l'accord de principe de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), l'enquête publique portant sur le renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur le territoire communal avec l'Etat pour la période 2018-2029,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le cahier des charges de la concession des plages ainsi que les plans et tous les actes relatifs à ce dossier.

*Vu pour être affiché le 7 juin 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Fait à La Grande Motte, le 2 juin 2017.*

*Le Maire,  
Président de l'Agglomération  
du Pays de l'Or,*

*Stéphane ROSSIGNOL*

